

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0894

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Rues Emile Zola, Robespierre, Teste et Cuzin - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 0035 - Construction d'un site propre de transports en commun - Axe T1**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération Axe T1 à Vaulx en Velin arrive à son terme, toutefois deux nouvelles demandes d'études et de travaux viennent d'être exprimées auprès de la Communauté urbaine :

- une première émane du Sytral et concerne une étude de fonctionnalité des déplacements et des contraintes de flux entre les véhicules des usagers et les transports en commun dans la rue Emile Zola. Cette étude est estimée à 60 000 €,

- une deuxième émane de la ville de Vaulx en Velin et concerne la construction d'un parc de stationnement situé rue Cuzin afin de pourvoir au manque de places de stationnement sur la chaussée dans le cadre de l'aménagement du TCSP dans la rue Cuzin.

Les acquisitions et les travaux sont estimés à 300 000 €.

La proposition d'individualisation de l'autorisation de programme se présente comme suit, sachant que le Sytral finance à 75 % le montant total de l'opération :

- montant total de l'opération à individualiser	360 000 €
- recette de financement Sytral	270 000 €
- coût final supporté par la Communauté urbaine	90 000 €

Les travaux d'investissement pour la réalisation du parc de stationnement rue Cuzin seront réglés sur les marchés annuels à bons de commande de la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Accepte :

a) - le lancement des études et les travaux complémentaires pour l'axe T1 à Vaulx en Velin pour un montant de 360 000 €,

b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme déplacements urbains - l'opération 0035
Axe T1 pour un montant de dépenses de 360 000 € en 2003 et de 270 000 € de recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,